

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ**

**ZIMMER HOLDINGS FRANCE SAS**



**PRÉSENTÉE PAR**



**BNP PARIBAS**  
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ ZIMMER HOLDINGS FRANCE SAS**

**TERMES DE L'OFFRE**

50 euros par action Medtech

**DURÉE DE L'OFFRE**

15 jours de négociation

Le présent communiqué établi par Zimmer Holdings France SAS est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 6 septembre 2016, apposé le visa n°16-419 en date du 6 septembre 2016 sur la note d'information établi par Zimmer Holdings France SAS relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par cette dernière sur les actions Medtech non encore détenues par elle.

La note d'information est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Zimmer Holdings France SAS ([www.zimmerbiomet.fr](http://www.zimmerbiomet.fr)). Elle peut être obtenue sans frais auprès de :

**Zimmer Holdings France SAS**  
70, rue du Chanoit  
25600 Brognard

**BNP Paribas**  
4, rue d'Antin  
75002 Paris

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Zimmer Holdings France SAS, a été déposé auprès de l'AMF le 6 septembre 2016 et mis à la disposition du public le 7 septembre 2016 selon les mêmes modalités.

#### **AVIS IMPORTANT**

Dans le cas où le nombre d'actions non présentées à l'offre publique d'achat par les actionnaires minoritaires de la société Medtech ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Medtech, Zimmer Holdings France SAS demandera, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre publique d'achat, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de Medtech non apportées à l'offre publique d'achat moyennant une indemnisation de 50 euros par action Medtech, étant précisé que cette procédure de retrait entraînera la radiation des actions Medtech.

#### **CONTACTS**

Monica Kendrick

Tél: +1 574-372-4989

Email : [monica.kendrick@zimmerbiomet.com](mailto:monica.kendrick@zimmerbiomet.com)

Robert J. Marshall Jr.

Tél: +1 574-371-8042

Email : [robert.marshall@zimmerbiomet.com](mailto:robert.marshall@zimmerbiomet.com)

Barbara Goslee

Tél : +1 574-371-9449

Email : [barb.goslee@zimmerbiomet.com](mailto:barb.goslee@zimmerbiomet.com)

Pour toute question relative à l'offre publique d'achat simplifiée, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante : [OffredachatMedtech.info@zimmerbiomet.com](mailto:OffredachatMedtech.info@zimmerbiomet.com)